

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2021

DECISION MODIFICATIVE

Plusieurs remboursements de cautions suite au départ non prévu de locataires ayant dû être effectués, il convient de prendre une délibération pour régulariser les opérations comptables. Le conseil municipal décide donc de prélever la somme de 348 € à l'article 020 (dépenses imprévues) pour l'imputer à l'article 165 (remboursements cautions).

SUBVENTIONS

Le Souvenir Français a acheté 20 cocardes tricolores pour les tombes des soldats morts pour la France pour un montant de 96 €. Le conseil municipal vote une subvention de 96 € à l'association locale du Souvenir Français.

Des sapins ont été commandés à la coopérative scolaire pour un montant de 156 €. Le conseil municipal vote une subvention de 156 € au profit de la coopérative scolaire qui a dû avancer cette somme.

Ces deux subventions seront imputées à l'article 6574 du budget 2021.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le conseil municipal fixe le montant des indemnités de l'agent recenseur, M. Dominique GONDOUX et de la coordinatrice communale, Mme Pascale MEZERGUE.

Deux demi-journées de formation sont programmées les 6 et 13 Janvier 2022 à Saint-Plaisir. Les réponses par internet sont à privilégier.

TRAVAUX 2021

Camping

Les jeux d'extérieur sont posés.

Dans le bloc sanitaire, les récepteurs de douches sont posés. La dalle sera réalisée semaine 50 et les cloisons en 2022.

TRAVAUX 2022

Mairie

Une architecte de l'ATDA est venue sur place pour le projet de rénovation énergétique dans le cadre de la pose d'une chaufferie bois en 2023.

Une étude thermique devra être réalisée par un bureau spécialisé.

10 place Henri Barbusse

Un architecte du CAUE est venu sur place pour étudier l'aménagement de l'immeuble 10 place Henri Barbusse en salon d'esthétique.

Revitalisation centre-bourg

L'étude se terminera en 2023.

Passerelle du Moulin Bonin

La commune est toujours dans l'attente d'un nouveau devis.
Les panneaux du chemin des bouchures seront posés mi-février.

CONVENTION SDE

Le conseil municipal adopte la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat d'énergies adressée par le SDE 03.

COVID

Depuis le 13 Décembre 2021, le département de l'Allier est classé en niveau 3.

Monsieur le Maire a instauré un nouveau protocole pour les écoles :

- . pas d'activités à la salle polyvalente, cette salle est réservée pour la garderie périscolaire.
- . afin d'éviter le brassage des groupes d'élèves, 4 blocs de tables seront installés de façon distante, soit un par classe.
- . Un agent technique accompagnera les groupes tour à tour jusqu'au car (et inversement le soir du car à la salle polyvalente) pendant que Mme Bertrand surveillera les autres groupes à la salle polyvalente.
- . Il sera interdit de stationner devant l'entrée de la salle polyvalente.
- . Les parents seront informés du changement de lieu de la garderie.

Ces mesures s'appliqueront tant que le classement en niveau 3 subsistera. Si la situation sanitaire permet de revenir à un niveau 1 ou 2, ces mesures seront levées.

ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES

Elles auront lieu les 23 et 30 Janvier 2022 pour pourvoir les 4 postes de conseillers municipaux vacants.

L'arrêté préfectoral précisant les modalités est affiché dans la vitrine à l'extérieur. Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de la préfecture pour le dépôt de leur candidature.

Les vœux du maire programmés le 14 janvier sont annulés.

QUESTIONS DIVERSES

. un foodtruck, « la petite cuisine » s'installera à la salle polyvalente les mercredis soirs dès que les travaux électriques seront terminés.

. informations relatives au centre social

Le centre social s'investit dans de nouvelles missions : co-voiturage, réparations de vélos, composteurs, aides aux démarches administratives, recherches d'emploi, accompagnement à la scolarité, aide aux nouvelles technologies (téléphone portable, informatique), aide aux jeunes de plus de 16 ans.

. informations relatives à la bibliothèque

La bibliothèque départementale de Coulandon est réorganisée depuis le 1^{er} décembre 2021. Il faut maintenant que les bénévoles des bibliothèques communales aillent chercher les caissettes de livres. Le bibliobus ne passera plus dans les communes et n'assurera plus les livraisons entre chaque bibliothèque.

La médiathèque de Lurcy-Lévis a remis un questionnaire à chaque bibliothèque communale pour connaître le public des lecteurs (nombre d'enfants, âge du public...).